

ACTION URGENTE

UN MILITANT SUÉDOIS FORMULE DES « AVEUX » À LA TÉLÉVISION CHINOISE

Amnesty International est de plus en plus inquiète pour un ressortissant suédois détenu à Pékin depuis le 3 janvier pour « mise en danger de la sécurité nationale ». Cet homme est actuellement détenu secrètement, sans pouvoir contacter ni ses proches, ni un avocat, et la télévision nationale a diffusé des « aveux » dans lesquels il reconnaît avoir « enfreint la législation chinoise ». Sa compagne est portée disparue et on craint qu'elle ne soit également détenue.

Peter Dahlin, un ressortissant suédois, a été arrêté le 3 janvier à Pékin alors qu'il se rendait à l'aéroport. Il est l'un des fondateurs du Groupe de travail chinois sur les actions urgentes, une ONG créée en Chine en 2009 afin de promouvoir l'état de droit par des formations juridiques et des procédures judiciaires d'utilité publique. Privé de toute visite consulaire de l'ambassade de Suède dans un premier temps, il en a finalement reçu une depuis. Le 19 janvier, l'agence de presse nationale Xinhua (Chine nouvelle) a diffusé une vidéo comportant des « aveux » de Peter Dahlin, dans lesquels il affirmait : « J'ai enfreint la législation chinoise à travers mes activités ici, j'ai causé du tort au gouvernement chinois et j'ai blessé le peuple chinois. » Ces « aveux » ont probablement été formulés sous la contrainte.

Le reportage indiquait également que Peter Dahlin était détenu en « résidence surveillée dans un lieu déterminé » – un type de détention dans le cadre duquel des personnes sont maintenues dans des lieux en dehors du système de détention officiel et privées de tout contact avec leur famille et des avocats. Par le passé, des personnes soumises à cette forme de détention secrète ont déjà été victimes de torture et d'autres mauvais traitements. En décembre 2015, le Comité des Nations unies contre la torture s'est déclaré gravement préoccupé par le recours à cette forme de détention en Chine, qui pourrait s'apparenter à la « détention au secret » si les détenus n'ont pas accès à des avocats.

La compagne de Peter Dahlin, **Pan Jingling**, est portée disparue depuis le 3 janvier. Ni les militants, ni les journalistes n'ont pu confirmer le lieu où elle se trouve et on craint qu'elle ne soit également maintenue en détention secrète.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en chinois, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités chinoises à révéler immédiatement où se trouvent Peter Dahlin et Pan Jingling, ainsi que leur situation au regard de la loi ;
- demandez-leur de faire immédiatement le nécessaire pour qu'ils puissent s'entretenir dans les meilleurs délais et sans restriction avec leurs proches et leurs avocats, et qu'ils soient protégés de la torture et des autres mauvais traitements ;
- priez-les instamment de veiller à ce que Peter Dahlin bénéficie de soins médicaux adaptés et qu'il puisse s'entretenir sans restriction avec des officiers consulaires.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 MARS 2016 À :

Directeur du bureau de la Sécurité publique de Pékin

Fu Zhenghua Juzhang
Beijingshi Gong'anju
9 Dongdajie, Qianmen
Dongchengqu
Beijingshi 100740
Chine

Fax : +86 10 65242927

Formule d'appel : *Director, / Monsieur,*

Ministre de la Sécurité publique

Guo Shengkun Buzhang
Gong'anbu
14 Dongchang'anjie
Dongchengqu
Beijingshi 100741
Chine

Tél : + 86 10 66262114 (en chinois uniquement)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le ministre,*

Copies à :

Premier ministre

Li Keqiang Guojia Zongli
The State Council General Office
2 Fuyoujie, Xichengqu,
Beijingshi 100017
Chine

Fax : + 86 10 65961109 (via le ministère des Affaires étrangères)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays (adresse/s à compléter) : nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 8/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/3202/2016/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT SUÉDOIS FORMULE DES « AVEUX » À LA TÉLÉVISION CHINOISE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Au cours de l'année écoulée, la Chine a promulgué ou élaboré une série de lois et règlements radicaux sous prétexte de renforcer la sécurité nationale. La Loi relative à la sécurité nationale, promulguée le 1^{er} juillet, contient une définition large et floue de la « sécurité nationale », qui couvre divers domaines comme la politique, la culture, la finance et Internet.

Le projet de loi relatif à la gestion des ONG étrangères est particulièrement préoccupant. En effet, si ce texte était adopté et promulgué dans la version présentée lors d'une consultation publique en mai, il accorderait aux autorités – en particulier au ministère de la Sécurité publique et à la police – un important pouvoir discrétionnaire en matière de supervision et de gestion des ONG. Il pourrait donc être utilisé abusivement pour intimider et poursuivre des défenseurs des droits humains et des employés d'ONG. En outre, il restreindrait fortement les droits aux libertés d'association, de réunion pacifique et d'expression.

Bien qu'il soit officiellement destiné à réglementer, voire à protéger les droits des ONG étrangères, il mettrait à mal les activités et même l'existence de nombreuses organisations qui œuvrent en faveur de la concrétisation des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques dans le pays. Amnesty International a exhorté l'État à abandonner le projet ou à le modifier afin qu'il soit compatible avec les obligations de la Chine en matière de droits humains.

Peter Dahlin est atteint de la maladie d'Addison et doit donc prendre des médicaments quotidiennement. L'absence de traitement peut entraîner la mort. Les autorités chinoises ont indiqué qu'elles avaient fourni des médicaments à Peter Dahlin mais aucun élément ne peut le confirmer étant donné que cet homme est privé de visites consulaires, de communication avec sa famille et d'avocat. En vertu de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (règles Mandela), révisé en 2015, les centres de détention doivent prodiguer des soins médicaux adaptés aux prisonniers sans discrimination ou faciliter leur transfert dans des institutions spécialisées ou des hôpitaux civils, si nécessaire.

La détention de Peter Dahlin s'inscrit dans le contexte d'une répression sans précédent des défenseurs des droits humains et de leurs collaborateurs : plus de 250 personnes ont été prises pour cible et 23 sont actuellement en garde à vue (neuf ont été arrêtées officiellement).

Noms : Peter Dahlin (h), Pan Jingling (f)
Homme et femme

Action complémentaire sur l'AU 8/16, ASA 17/3247/2016, 20 janvier 2016